

# édito

Chers amis,  
Merci de m'avoir réélu président de l'ADMD. Avec plus de 95 % de vos suffrages (93,46 % pour la liste que je conduisais) et l'unanimité du conseil d'administration, c'est une grande joie pour moi. Je suis très honoré de la confiance qu'une nouvelle fois vous me témoignez. J'en connais la valeur et les engagements qu'elle implique. Après le temps de la démocratie interne – chaque adhérent pouvait se porter candidat au poste d'administrateur, quelle que soit son implication dans notre association – revient le temps de la mobilisation pour la seule chose qui vaille et qui doit nous trouver unis à chaque ins-

tant : une loi d'Ultime Liberté, celle pour laquelle nos anciens se sont battus, celle pour laquelle des militants ont donné leur énergie, celle sans laquelle certains que nous aimons sont morts dans des conditions indignes puisqu'elles sont même épargnées à nos animaux domestiques.

Après l'avis rendu en juin dernier par le Comité consultatif national d'éthique et qui a valu à ses auteurs une réponse précise et argumentée de nos amis belges faisant valoir que l'on mourait mieux en Belgique où existe une loi qui respecte les convictions et les volontés de chacun que dans notre pays où l'on recherche toujours – fichue prétention ! – une ex-

ception à la française et qui laisse une trop large place à la clandestinité inégalitaire et dangereuse, des Etats Généraux seront organisés avant que ne soit présenté un texte de loi au Parlement. Les anti, déjà, se mobilisent avec des moyens publics pour, une nouvelle fois, faire taire une demande populaire. De prétendus professeurs d'éthique – qui n'en ont pas beaucoup eux-mêmes – consultent, s'agitent, s'organisent. Nous devons leur répondre. Point par point. Un article mensonger ou calomnieux dans la presse ? Chaque adhérent peut réagir, y compris par l'intermédiaire du courrier des lecteurs ou en résiliant son abonnement. Une réunion tenue par des militants pro-life ? Des groupes d'adhérents peuvent y porter la contradiction. Les bilans de mandat de parlementaires plus prompts à légiférer dans l'opposition qu'une fois membres de la majorité ? Il faut les interpeller et les rappeler à leurs promesses de campagne.

Une réunion publique sur la fin de vie ? Nos délégués doivent mobiliser les adhérents du département pour rappeler que l'opinion publique est favorable à l'euthanasie (entre 86 et 94 % des Français, 60 % des médecins).

Le président de l'ADMD que je suis ne peut être que l'organisateur, le fédérateur. Il ne peut être partout, à chaque instant, sur tous les fronts. Il passe déjà beaucoup de temps à répondre aux amoureux de la calomnie, espèce inutile et préjudiciable à notre cause, mais pourtant présente dans toutes les associations. Le revers du bénévolat...

Le samedi 2 novembre, ensuite, sera l'occasion de montrer notre puissance sur le terrain. Nos délégués et leurs adjoints organiseront dans chacun des départements français des rassemblements, opérations symboliques, auxquels vous serez invités. A Paris, ce sera à 18 h 00 sur la place de la République. Auparavant, j'aurai accompagné notre délégué pour la Saône-et-Loire, Stéphane Bernoud, à l'occasion d'une réunion (10 h 00) suivie d'un lâcher de ballons (11 h 30) au Breuil. N'hésitez pas à contacter vos délégués pour participer et les aider dans l'organisation de la manifestation.

Notre mobilisation se poursuit. C'est le moment ou jamais...

Jean-Luc Romero  
président de l'ADMD, délégué pour le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris

 @JeanLucRomero



## Samedi 2 novembre 2013

6<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité.

- À Paris, un grand rassemblement se tiendra sur la **place de la République, à 18 heures**. Tous les adhérents d'Île-de-France – et leurs amis – y sont attendus.
- En région, vous voudrez bien **prendre contact avec votre délégué** pour connaître le lieu et l'horaire de la manifestation.

# Résultats complets

Nombre de votants (par correspondance et sur

## Première résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral présenté par le président, approuve ledit rapport.

Oui : 8119 voix, soit ..... 97,26 %  
Non : 62 voix, soit ..... 0,67 %  
Abstention : 167 voix, soit ..... 2,00 %

## Deuxième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport d'activités présenté par la secrétaire générale, approuve ledit rapport.

Oui : 8139 voix, soit ..... 97,50 %  
Non : 48 voix, soit ..... 0,58 %  
Abstention : 161 voix, soit ..... 1,93 %

## Troisième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes, du rapport financier et des comptes de l'exercice 2012, approuve lesdits rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés par le trésorier et affecte le résultat au compte report à nouveau.

Oui : 8059 voix, soit ..... 96,53 %  
Non : 58 voix, soit ..... 0,69 %  
Abstention : 231 voix, soit ..... 2,77 %

## Quatrième résolution

L'assemblée générale, connaissance prise du budget prévisionnel pour l'exercice 2013, approuve ledit budget.

Oui : 8025 voix, soit ..... 96,13 %  
Non : 60 voix, soit ..... 0,72 %  
Abstention : 263 voix, soit ..... 3,15 %

## Cinquième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne au conseil d'administration quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2012.

Oui : 8031 voix, soit ..... 96,20 %  
Non : 69 voix, soit ..... 0,82 %  
Abstention : 248 voix, soit ..... 2,97 %



place) : **9 003**

### Sixième résolution

L'assemblée générale élit comme administrateurs pour une période de quatre années les douze candidats qui ont, à la suite du scrutin à bulletins secrets organisé par le conseil, obtenu le plus de voix parmi les treize personnes qui ont présenté leur candidature à la suite de l'appel paru dans le Journal n° 124 de mars 2013 (les résultats sont communiqués dans l'ordre du bulletin de vote).

Jean-Luc Romero :	8565 voix, soit	95,14 %
Nicole Boucheton :	8634 voix, soit	95,90 %
Christophe Michel :	8634 voix, soit	95,90 %
Jacqueline Jencquel :	8606 voix, soit	95,59 %
Mickaël Boulay :	8694 voix, soit	96,57 %
Claire Bazin :	8425 voix, soit	93,58 %
Alain Fouché :	8233 voix, soit	91,45 %
Francine Noël :	8683 voix, soit	96,45 %
Jacques Besset :	7535 voix, soit	83,69 %
Claudine Crang :	8446 voix, soit	93,81 %
Hubert Sapin :	8514 voix, soit	94,57 %
Marie-Françoise Fauvel :	8002 voix, soit	88,88 %
Yvan Bachaud :	2759 voix, soit	30,65 %

La liste conduite par Jean-Luc Romero affiche un résultat de 93,46 %.

Ont été déclarés élus administrateurs de l'ADMD pour les quatre prochaines années les douze candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix, soit, par ordre alphabétique : **Claire Bazin, Jacques Besset, Nicole Boucheton, Mickaël Boulay, Claudine Crang, Marie-Françoise Fauvel, Alain Fouché, Jacqueline Jencquel, Christophe Michel, Francine Noël, Jean-Luc Romero et Hubert Sapin.**

Par ailleurs, conformément à l'article 5.1 des statuts, le collège des délégués de l'ADMD, réuni le vendredi 20 septembre 2013 à Bordeaux, a élu deux administrateurs parmi les 5 candidats déclarés (les résultats sont communiqués dans l'ordre alphabétique). Nombre de votants : 80.

Annie Babu (déléguée pour la Guadeloupe) :	9 voix
Jean-Pierre Gervais (délégué pour l'Hérault) :	12 voix
Carole Gouyé (déléguée pour le Var – partie ouest) :	7 voix
Patricia Maitret (déléguée pour la Haute-Saône) :	57 voix
Gérard Tourette (délégué pour l'Aveyron) :	55 voix

Ont été déclarés élus administrateurs de l'ADMD pour les deux prochaines années les deux candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix, soit, par ordre alphabétique : **Patricia Maitret et Gérard Tourette.**

# Le bureau de l'ADMD

Les nouveaux administrateurs se sont réunis à Bordeaux le samedi 21 septembre 2013, à 12 heures, afin d'élire le bureau de l'ADMD :

**Président : Jean-Luc Romero**  
**Vice-présidente : Nicole Boucheton**  
**Secrétaire général : Christophe Michel**  
**Secrétaire général adjoint : Mickaël Boulay**  
**Trésorier : Jacques Besset**  
**Trésorière adjointe : Claire Bazin**



*De gauche à droite, rangée du haut : Mickaël Boulay, Patricia Maitret, Claudine Crang, Jacqueline Jencquel, Jean-Luc Romero, Claire Bazin, Marie-Françoise Fauvel, Alain Fouché, Francine Noël. De gauche à droite, rangée du bas : Gérard Tourette, Christophe Michel, Hubert Sapin. Absents sur la photo : Jacques Besset et Nicole Boucheton (vignettes à droite).*

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

**Directeur de la publication :**  
Jean-Luc Romero  
**Responsable de la rédaction :**  
Jacques Besset  
**Coordinateur de la rédaction :**  
Philippe Lohéac  
TÉL. : 01 48 00 04 16  
**Secrétaire de la rédaction :**  
Sandrine Arrault

**Conception graphique et impression :**  
Imprimerie Arlys  
12, rue Gustave-Eiffel  
95190 Goussainville  
Tirage : 45 000 exemplaires  
**Abonnement annuel :**  
26 € pour les adhérents  
(cotisation incluse)  
10 € pour les non-adhérents.  
50 € pour les personnes morales.  
Le numéro : 2,5 €

**Dépôt légal :**  
octobre 2013  
N° ISSN : 2119-9809  
**Commission paritaire :**  
n° 0114 G 78783

**Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité - 50, rue de Chabrol – 75010 Paris**

Services administratifs : ouverts du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h : 01 48 00 04 16  
ADMD-Ecoute : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 19h : 01 48 00 04 92 - Courriel : [infos@admd.net](mailto:infos@admd.net)  
Site : [www.admd.net](http://www.admd.net) - Blog : [www.admdblog.fr](http://www.admdblog.fr) - [@AdmdFrance](https://twitter.com/AdmdFrance) - [@jeunesadmd](https://www.facebook.com/jeunesadmd)